

24 avr 2015 -13:15

Communiqué de presse: L'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (afmps) lance une nouvelle campagne de sensibilisation : « Générique ou original : pas de différence pour la santé »

La perception ou l'opinion erronée selon laquelle les médicaments génériques seraient de moins bonne qualité ou de mauvaises imitations sont encore aujourd'hui ancrées au sein de la population belge.

C'est pourquoi l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (afmps) – l'autorité compétente en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité de tous les médicaments et produits de santé – lance une campagne visant à souligner la qualité de tous les médicaments, génériques et originaux.

Cette nouvelle campagne porte un message simple. Voyez-vous une différence ? Ne cherchez pas. Pour votre santé, il n'y a pas de différence entre des médicaments génériques et originaux.

Au moyen d'affiches posées chez les médecins et les pharmaciens, de spots radio, d'une brochure et du site internet, l'afmps entend insister sur le fait que même en cherchant longtemps, vous ne trouverez aucune différence pour votre santé entre un médicament générique et un médicament original. Ils sont tous deux de qualité, sûrs et efficaces.

Qu'est-ce qu'un médicament générique ?

Lorsqu'une entreprise pharmaceutique développe un médicament original, seule cette entreprise peut commercialiser le médicament durant les dix premières années. Passé ce délai, d'autres entreprises pharmaceutiques peuvent également produire ce médicament et le mettre sur le marché. Dans ce cas, nous parlons de médicaments génériques. Les médicaments génériques contiennent les mêmes substances actives et agissent de la même manière que les médicaments originaux. Pour la santé du patient, le fait qu'il s'agisse d'un médicament générique ou original ne change rien.

De plus, en Belgique il existe un système unique de « médicaments bon marché », qui reprend tant les médicaments originaux dont le prix a fortement baissé que les médicaments génériques. Pour la santé du patient peu importe s'il s'agit d'un médicament générique ou original.

Les médicaments génériques sont-ils aussi de qualité, sûrs et efficaces ?

Toutes les entreprises pharmaceutiques qui mettent des médicaments sur le marché doivent prouver que ceux-ci sont de qualité, sûrs et efficaces. Tant les médicaments génériques que les originaux doivent répondre aux mêmes exigences élevées. Les autorités compétentes suivent systématiquement les risques et les effets indésirables de tous les médicaments, aussi bien les génériques que les originaux. Le nombre de notifications d'effets indésirables de médicaments génériques et originaux est comparable. Les services d'inspection belges et européens contrôlent toutes les étapes du processus de production, des ingrédients au médicament fini et conditionné. On ne constate pas plus d'infractions avec des génériques qu'avec des médicaments originaux.

Xavier De Cuyper, administrateur général de l'afmps :

« L'agence fédérale des médicaments et des produits de santé joue un rôle essentiel dans la protection de la santé publique. Par le biais de cette campagne, nous voulons souligner le fait que nous veillons à ce que tous les médicaments soient de qualité, sûrs et efficaces, tant les originaux que les génériques. »

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique :

«Le plus important pour nos patients est qu'ils puissent être certains que les médicaments sont efficaces et sûrs. Dans notre pays, cette garantie de qualité leur est offerte par le travail de l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé et grâce aux efforts de notre industrie pharmaceutique. »

« Il est important que les patients se réalisent que dans notre pays, les médicaments sont tous de qualité équivalente. Début avril 2015, nous avons lancé la campagne « Prescrire bon marché ». Le médicament le moins cher prescrit par le médecin peut être soit un générique, soit un original. Quoi qu'il en soit, les patients ne doivent pas se faire de souci : il n'y a pas de différence au niveau de leur qualité. »

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez plus d'informations sur les médicaments génériques, comment ils sont prescrits, comment ils peuvent quand même différer de médicaments originaux et des informations relatives au passage de médicaments à d'autres, vous pouvez consulter le site web suivant :

www.infomedicamentsgeneriques.be.

Campagne organisée avec le soutien de l'INAMI.

Contact

Ann Eeckhout, porte-parole de l'afmps - 0032 2 524 80 12 ou 0032 495 23 71 69 - comm@afmps.be

Sur www.fagg-afmps.be/fr/pers/ vous pouvez télécharger le dossier de presse complet.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)

Eurostation II
Place Victor Horta40/40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)

+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be